RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

centre d'information et d'orientation
Talence-Mérignac
Académie Bordeaux

Réunion d'information

Parcoursup.fr

@parcoursup_info

@etudiantgouv

Février 2022

Corinne BOUTET-LAHAIE/Isabelle GUILHAUME – PsyEN - EDO

Parcoursup 2022 en 3 étapes

Tout ce qu'il faut savoir pour préparer et réussir son entrée dans l'enseignement supérieur

Sommaire

> Le calendrier Parcoursup en 3 étapes

> Etape 1 : S’informer & découvrir les formations pour élaborer son projet d’orientation

> Etape 2 : s’inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier

> L’examen des vœux par les formations

> Etape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix

> Questions diverses & administratives

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Le calendrier 2022 en 3 étapes

1

Début Nov. 2021 > Janvier 2022
Je m'informe & découvre les formations

2

20 Janvier 2022 > 29 Mars 2022
Je formule mes vœux
Jusqu'au 7 Avril
Je finalise mon dossier

3

2 Juin 2022 > 15 Juillet 2022
Je reçois les réponses des formations & je décide

Nov. | Déc. | Janvier 2022 | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept.

Mardi 29 Mars 2022 :
Dernier jour pour formuler mes voeux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Etape 1 : s'informer & découvrir les formations ➡ j'élabore mon projet d'orientation

centre d'information et d'orientation
Talence-Mérignac
Académie Bordeaux

1

Début Nov. 2021 → Janvier 2022
Je m'informe & découvre les formations

DÉBUT NOVEMBRE → JANVIER

Je prépare mon projet d'orientation :

- Je consulte les sites Terminales2021-2022.fr et Parcoursup.fr
- J'échange avec mon professeur principal et je participe à la **1re semaine de l'orientation** dans mon lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

*Le **1er conseil de classe** prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.*

21 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information de Parcoursup 2022 :

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure sur Parcoursup.fr
- Je consulte le **moteur de recherche des formations 2022 : plus de 19 500 formations sont proposées.** Des informations importantes sont disponibles sur l'établissement, les enseignements proposés, les compétences et connaissances attendues, les conseils pour les lycéens, les critères d'examen des vœux, les possibilités de poursuite d'étude et les débouchés professionnels et les frais de formation.

Avez-vous pensé à l'apprentissage ?
Plus de 6 000 formations sont disponibles sur Parcoursup

Quel accompagnement au lycée pour élaborer son projet d'orientation

- **2 professeurs principaux en terminale** pour un meilleur suivi des élèves

- **Des heures d'accompagnement personnalisé** consacrées à l'orientation intégrées à l'emploi du temps des élèves

- **2 psychologues de l'éducation nationale spécialistes de l'orientation** pour accompagner les élèves dans l'élaboration de leur projet de formation

Les ressources pour préparer son projet d'orientation

Des ressources documentaires à télécharger sur le site du lycée

http://lyceepapeclement.fr

Découvrez les ORIENT'EXPRESS :
la Newsletters de l'orientation postbac (Architecture, la césure, Science po, les CPGE…)

Utilisez les Padlets, les diaporamas…

Les ressources pour préparer son projet d'orientation

Onisep.fr & Onisep Aquitaine : infos sur les métiers, les formations, les établissements…

- **Découvrir les dossiers thématiques** sur l'organisation de l'enseignement supérieur, les domaines d'études (les écoles spécialisées…)…
- **Découvrir les métiers** par goûts, par secteurs, quizz
- **Accéder à des vidéos** de métiers, de formations

  Egalement sur : onisep TV
- **Trouver des infos pratiques** sur le financement des études, trouver un logement…

Les ressources pour préparer son projet d'orientation

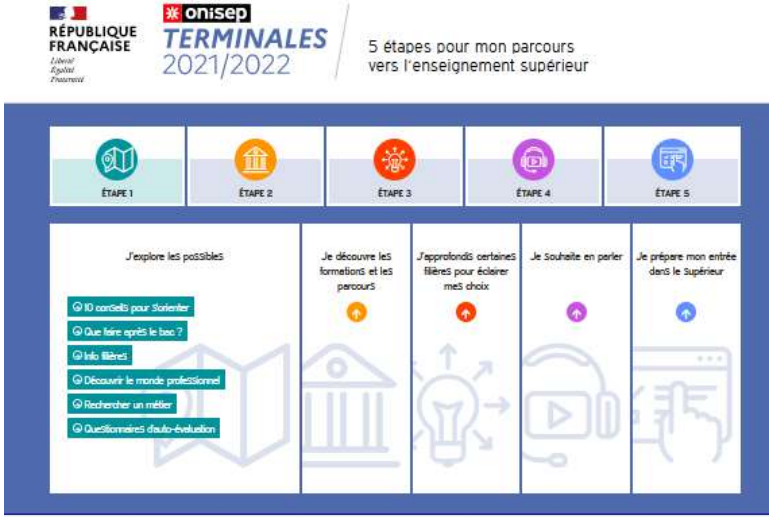

Terminales2021-2022.fr : infos Onisep sur les filières, les formations, les métiers…

- **Explorer les filières de formation** de l'enseignement supérieur et les différents parcours
- **Découvrir les domaines professionnels** et les métiers
- **Connaitre les caractéristiques des filières** les plus demandées (STAPS, Psycho, le Parcours d'Accès Spécifique Santé…)
- **Accéder à des conseils** grâce aux MOOC, Tchats, Fiches…

Les ressources pour préparer son projet d'orientation

Parcoursup.fr : plus de 19 500 fiches de formations détaillées

Les formations accessibles sur Parcoursup

Plus de 19 500 formations y compris des formations en apprentissage, sont disponibles via le moteur de recherche :

- **Des formations non sélectives** : de nombreuses licences et les parcours d'accès aux études de santé (PASS & LAS), parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE)
- **Des formations sélectives :** classes prépa, BTS, BUT (Bachelors universitaires de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires (ENV), formations aux métiers de la culture, du sport…

Quelques formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup > prendre contact avec les établissements pour connaitre les modalités de candidature

Focus sur les formations en apprentissage

Près de 6 000 formations en apprentissage sont disponibles en STS, IUT, Mentions complémentaires…

- **Etre étudiant apprenti c'est :**
  - ✓ **Être étudiant et surtout salarié** (statut de salarié à part entière comme tout employé)
  - ✓ **Alterner formation pratique chez un employeur et une formation théorique** dans un établissement (un centre de formation d'apprentis – CFA ou un lycée)
  - ✓ **Un plus pour trouver du travail en fin de formation et s'insérer durablement**
- **L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur**
- **Les établissements (CFA) peuvent accompagner les candidats pour trouver un employeur**

Rechercher des formations sur Parcoursup.fr

Recherche par mots clés ou critères (type de formation, spécialité/mention des formations …)

Affiner les résultats de recherche en zoomant sur la carte pour afficher les formations dans une zone précise

Pour chaque formation trouvée :

Le **taux d'accès** en 2021, c'est à dire la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'admission en phase principale

Le **nombre de places** disponibles en 2022

Le **pourcentage de candidats admis selon le type de baccalauréat** en 2021

Un lien pour accéder à la fiche détaillée de la formation

Des **suggestions de formations similaires** pour élargir vos choix

Consulter la fiche de présentation d'une formation

- **La formation** : les contenus et l'organisation des enseignements, les langues et options, les dispositifs pédagogiques, les éventuels frais, modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives

- **Les connaissances et compétences attendues** : attendus nationaux, attendus complémentaires

  des conseils sur les spécialités et options recommandées par les formations pour réussir

- **Les critères généraux d'examen des vœux** pris en compte pour l'analyse du dossier (résultats, compétences, savoir-être, motivation et cohérence du projet ….)

  Des informations sur le processus d'examen des vœux : explications sur le fonctionnement d'une commission d'examen des vœux ou concours, informations sur les taux légaux mis en œuvre (ex : taux minimum de lycéens boursiers admis)

- **Les débouchés** : possibilités de poursuite d'études, des indicateurs calculés au niveau national en termes de réussite et d'insertion professionnelle
- **Les contacts des référents de la formation** (référent handicap, responsable pédagogique, étudiants ambassadeurs…)
- **Les dates des Journées portes ouvertes ou journées d'immersion**
- **Les chiffres clés** : l'admission en 2021, le nombre de places en 2022

CES DONNÉES SONT ESSENTIELLES
à prendre en compte pour réfléchir sur son projet et pouvoir en discuter avec les enseignants et sa famille, pour élaborer son projet de formation motivé

Etape 2 : s'inscrire, formuler ses vœux et finaliser son dossier

2

20 Janvier 2022 → 29 Mars 2022 → 7 Avril 2022
Je m'inscris pour formuler mes voeux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

DU 20 JANVIER AU 29 MARS

- Je m'inscris sur Parcoursup pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-voeux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Mardi 29 mars 2022 : dernier jour pour formuler mes vœux.

JEUDI 7 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

FÉVRIER - MARS

2e conseil de classe : *chaque vœu que je formule fait l'objet d'une* ***fiche Avenir*** *comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.*

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur Parcoursup pour vous guider à chaque étape

AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

S'inscrire sur Parcoursup

> **Une adresse mail valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier.

> **L'INE** (identifiant national élève) : on le trouve sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat.

Important :

Lors de l'inscription, je ne me déconnecte pas avant d'avoir validé mon adresse mail

Renseignez un numéro de portable *pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.* ***Les parents ou tuteurs légaux*** *peuvent également renseigner leur numéro de portable ou leur mail pour recevoir les mêmes alertes de Parcoursup.*

Parcoursup génère un numéro de dossier, le candidat doit créer un mot de passe. Il faut les conserver tout au long de la procédure (ils seront demandés à chaque nouvelle connexion)

Notez soigneusement vos identifiants de connexion et ne les communique pas !

Si je perds mon mot de passe, je ne fais qu'une seule demande de récupération et j'attends.

En cas de problème, depuis mon dossier envoyer un message depuis la rubrique « contact » ou appeler le N° **0800 400 070**

Conseil : créer un dossier quel que soit le projet postbac. Le numéro de dossier peut être utilisé l'année suivante pour recandidater en cas de réorientation.

11 mars (23h59)
Date limite de saisie des vœux

Formuler des vœux sur Parcoursup

> Jusqu'à **10 vœux** ou **vœux multiples** qui peuvent être composés chacun de **10 sous vœux maximum** (dans une limite de 20 sous vœux au total**). Possibilité de rajouter 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage** sans limite de date. **Les vœux ne seront pas classés**

> Pour des **formations sélectives** (Classes prépa, BTS, DUT, écoles, IFSI, IEP…) avec étude du dossier et/ou concours, et **non sélectives** (licences, PASS) dans la limite des places disponibles *(quand le nombre de candidats est supérieur à la capacité d'accueil, une liste d'attente est générée sur classement des candidatures).*

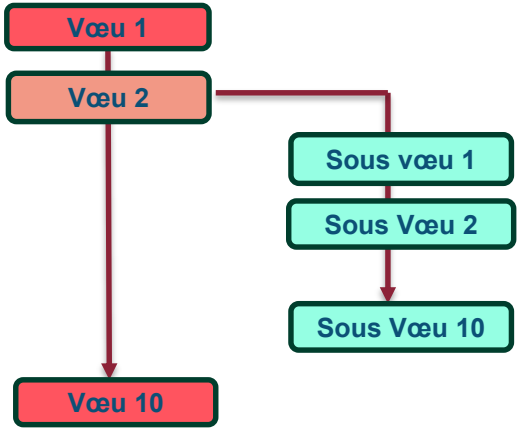

Sur Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux formulés.

Conseils : *Pensez à **diversifier vos vœux,** évitez de ne formuler qu'un seul vœu ! Ne pas demander que des formations sélectives, **toujours mettre un vœu dans une formation non sélective***

Focus sur les vœux multiples

- **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles
- **Un vœu multiple correspond à une formation qui est regroupée à l'échelle nationale :** les BTS, les CPGE (classes prépas), les BUT, DCG (diplôme de comptabilité & gestion), les DN Made (diplôme des métiers d'arts), les EFTS regroupés par diplômes d'état
- **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux (pouvant aller jusqu'à 10) qui correspondent chacun à un établissement différent pour une même formation.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.
- **Le nombre de sous vœux est limité à 20 maximum**

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

- **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers), **les Instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à **l'échelle territoriale**. A noter : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière
- **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**
- **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et **Sciences Po / IEP Paris**
- **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**

Exemple : Vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents
→ Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu multiple (le BTS) et 7 sous-vœux (les établissements) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux autorisés.

Focus sur le secteur géographique

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles…)

> Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors. **Il n'y a pas de secteur géographique.**

Pour les formations non-sélectives (licences, PASS)

> Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence ou le PASS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique :** un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.

Université de Bordeaux - Bordeaux Métropole (Public) Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives Académie : Bordeaux Talence - Gironde	Dossier électronique. Pas de dossier papier à envoyer. Vous êtes dans le secteur
Université de Pau et des Pays de l'Adour - Campus d'Anglet (Public) Licence - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives Parcours : STAPS - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives Académie : Bordeaux Anglet - Pyrénées-Atlantiques	Dossier électronique. Pas de dossier Vous êtes hors secteur

Bassin de recrutement de cette formation
Département(s) : Gers (32) Landes (40) Pyrénées-Atlantiques (64) Hautes-Pyrénées (65)

En général
SECTEUR = ACADÉMIE
sauf cas particulier comme ici

> L'indication du secteur est affichée aux candidats.
Les pourcentages fixés sont affichés sur Parcoursup.

La demande de césure : mode d'emploi

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac :

possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial etc…)

> **Durée la césure** : un à deux semestres universitaire consécutifs

> **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)

> **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen ait accepté la proposition d'admission** : elle n'est donc pas prise en compte pour l 'examen des vœux !! Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure

> **La césure n'est pas accordée de droit** : elle doit faire l'objet d'une acceptation de la part de l'établissement de formation (une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement)

> **Si elle est acceptée**, la césure garantie à son bénéficiaire le statut « étudiant » pendant toute sa durée

> **A l'issue de la césure**, l'étudiant pourra réintégrer sa formation où sa place lui a été gardée

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Date limite pour formuler vos vœux

> Mardi 29 mars 2022

(23 h 59 heure de Paris)

Date limite pour compléter votre dossier et confirmer vos vœux

> Jeudi 7 avril 2022

(23 h 59 heure de Paris)

Février — Mars — Avril — Mai

centre d'information et d'orientation
Talence-Mérignac
Académie Bordeaux

Finaliser son dossier et confirmer vos vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les candidats doivent obligatoirement :

Compléter leur dossier et confirmer leurs vœux :

- Formuler son **projet de formation motivé** pour chaque vœu
- Remplir la rubrique « **préférence et autres projets** »
- Fournir les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- Utiliser la rubrique « **activités et centres d'intérêt** » (facultative) pour se démarquer des autres candidats
- Répondre au **questionnaire d'autoévaluation** (outils informatif & pédagogique) demandé pour les vœux en **licence de droit et sciences** et joindre l'attestation de passation qui vous sera fournie

Rappel : il est impossible de formuler de nouveaux vœux après le 29 mars
Important : Il faut confirmer chacun des vœux avant le 7 avril ! Si un vœu n'est pas confirmé avant le 7 avril 2022 (23h59 - heure de Paris), il ne sera pas examiné par la formation

La rubrique « préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire où le candidat indique :

- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.** Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 2 juillet.
- **s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup** ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative composée de 4 sous rubriques où le candidat :

- **renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et qu'il souhaite porter à la connaissance des formations** : activités extra-scolaires, d'encadrement et d'animation, stages / job, pratiques culturelles ou sportives…
- Un espace pour **faire connaitre ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif et citoyen, bénévolat…

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat remontés automatiquement

Les éléments transmis aux formations :

> **Année de première :** bulletins scolaires, notes des épreuves anticipées de français

> **Année de terminale :** bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres, notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité

Pas de saisie à réaliser : éléments remontés automatiquement dans le dossier. **En cas d'erreurs, un signalement doit être fait au chef d'établissement**

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que vos bulletins scolaires ne sont pas remontés dans votre dossier.

La fiche avenir renseignée par le lycée

Le 2ème conseil de classe examine chaque vœu avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.

Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :

- **les notes de l'élève** : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe ou le groupe
- **les appréciations du professeur principal** sur des compétences transversales
- **l'avis du chef d'établissement** pour chaque vœu

A noter : La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 2 juin 2022.**

Focus sur l'examen des vœux par les formations

Au sein de chaque formation, **une commission d'examen des vœux,** (référent pédagogique et professeurs) est chargée de **définir les modalités et les critères d'examen des candidatures** (critères précisés sur les « Fiches Formation » de Parcoursup) **afin de les évaluer pour les classer**

Ce n'est pas la plateforme Parcoursup qui choisit votre affectation !

Les modalités d'examen des vœux sont affichées aux candidats

Dans les formations sélectives (classe prépa, BUT, BTS, écoles…)

L'admission se fait sur dossier et, dans certains cas, en ayant recours, à des épreuves écrites et/ou orales dont le calendrier et les modalités sont connus des candidats.

Dans les formations non sélectives (licences et PASS)

Un lycéen peut **accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil :** si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers afin de les classer

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat…) afin de l'aider et de favoriser sa réussite

Des **places priorisées dans chaque formation et une aide financière pour les lycéens** boursiers qui s'inscrivent dans une formation en dehors de leur académie

Important : En général, Les BTS donnent la priorité aux bacheliers professionnels & les BUT aux bacheliers technologiques

Etape 3 : consulter les réponses des formations et faire ses choix

3

2 Juin 2022 → 15 Juillet 2022

Je reçois les réponses des formations & je décide

JEUDI 2 JUIN — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

JEUDI 23 JUIN

La **phase d'admission complémentaire** est ouverte. Jusqu'au 14 septembre, je peux formuler **jusqu'à 10 nouveaux vœux** dans les formations qui ont encore des places disponibles.

MARDI 5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.

À PARTIR DU 1er JUILLET

Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

VENDREDI 15 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

La phase d'admission principale du 2 juin au 15 juillet 2022

- Les candidats consultent **les réponses des formations le 2 juin 2022**
- **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu :** chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- Ils doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.**
- **Un candidat encore sur liste d'attente pourra suivre l'évolution de son rang de classement, celui-ci évoluant en fonction des places libérées.** Pour comparaison, le rang du dernier candidat admis l'année précédente, sera affiché.

Répondre à une proposition : c'est répondre dans le délai imparti pour accepter ou refuser une proposition d'admission

Propositions reçues le 2 juin 2022 : vous devrez répondre à chaque proposition qui vous est faite avant la date limite indiquée sur votre dossier même si la formation ne vous intéresse pas

Attention :
Si le candidat laisse passer la date et ne répond pas dans les délais, les vœux « en attente » et les propositions d'admission seront supprimés !

Le 2 juin, les candidats reçoivent une réponse des formations pour chaque vœu et sous vœu formulé :

> Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, …)

- **OUI (proposition d'admission)** → Le candidat accepte la proposition ou y renonce
- ou
- **En attente d'une place** → Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce
- ou
- **Non (refus de la formation)**

> Formation non sélective (licences, PASS)

- **OUI (proposition d'admission)** → Le candidat accepte la proposition ou y renonce
- ou
- **OUI-SI* (proposition d'admission)** → Le candidat accepte la proposition ou y renonce
- ou
- **En attente d'une place** → Le candidat maintient le vœu en attente ou y renonce

***Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat…)**

Comment répondre aux propositions d'admission ?

Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :

- Il accepte la proposition (ou y renonce) et peut aussi indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux.

Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :

- Il ne peut garder qu'une seule proposition positive à la fois. Ce faisant, il libère des places pour d'autres lycéens.
- Il peut, en parallèle, indiquer et conserver des vœux en attente
- S'il accepte définitivement une proposition, il renonce aux autres vœux.

N'oubliez pas de **consulter les modalités d'inscription administrative** quand vous avez accepté une formation

Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- des indicateurs s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à suivre sa situation qui évolue jusqu'au 15 juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats

Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- dès le 2 juin 2022, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel dans son lycée ou au CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 23 juin 2022.

A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 **nouveaux** vœux dans des formations qui ont des places vacantes

Comment répondre aux propositions d'admission ?

Exemple de Charlotte :

Vœux déposés :
- ★ deux vœux multiples
- ★ trois vœux simples.

2 juin : réponses des établissements

3 juin : réponses de Charlotte

CPGE Lycée A	OUI (proposition d'admission)	Accepte
CPGE Lycée B	Oui, en attente	Maintient
CPGE Lycée C	Oui, en attente	Maintient
BTS Tourisme Lycée X	NON	
BTS Tourisme Lycée Y	Oui, en attente	Renonce
BUT Publicité	OUI (proposition d'admission)	Renonce
Licence Droit	OUI (proposition d'admission)	Renonce
Licence LEA	OUI – SI (proposition d'admission)	Renonce

Elle accepte la proposition en CPGE « Lycée A »

Elle maintient les deux vœux en attente dans les CPGE « lycée B » et « lycée C »

Elle choisit de renoncer au vœu en attente en BTS Tourisme « Lycée Y »

Comme Charlotte a accepté une proposition, elle renonce aux autres formations où elle était acceptée

A noter : après avoir fait ses choix, Charlotte doit prendre régulièrement connaissance de l'évolution de ses vœux en attente car la procédure continue.

Focus : le répondeur automatique

Dès le 2 juin, si vous êtes certains de vos choix et que vous n'avez que des réponses « en attente », **vous pouvez activer l'option facultative « répondeur automatique »**

Vous devez ordonner vos vœux « en attente » par ordre de préférence et programmer une réponse positive aux propositions d'admission que vous pourriez recevoir, dans le respect de l'ordre choisi

Exemple 1 : Vous ne programmez sur le « répondeur automatique » qu'un seul vœu en attente favori. Si vous recevez une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.

Exemple 2 : Vous avez accepté une proposition et avez 3 vœux en attente favoris. Si vous recevez une proposition pour votre vœu en attente n°2, elle sera acceptée automatiquement, votre vœu en attente n°3 sera supprimé tandis que le n°1 est maintenu

Candidats sans proposition d'admission : les solutions

> **Dès le 2 juin 2022** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **être accompagnés et aidés au lycée ou au CIO** pour définir un nouveau projet d'orientation et **préparer la phase complémentaire**

> **Du 23 juin au 16 septembre** : **phase complémentaire :** les lycéens peuvent formuler jusqu'à **10 nouveaux vœux dans des formations où il reste des places vacantes**

> **A partir du 1er juillet 2021** : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier sur la plateforme Parcoursup **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle **étudie leur dossier et les aide à trouver une formation** au plus près de leur projet **en fonction des places disponibles**

Focus sur les demandes de bourse et/ou de logement

Constituez votre dossier social étudiant [D.S.E.]

sur **www.messervices.etudiant.gouv.fr** pour demander une bourse et/ou un logement

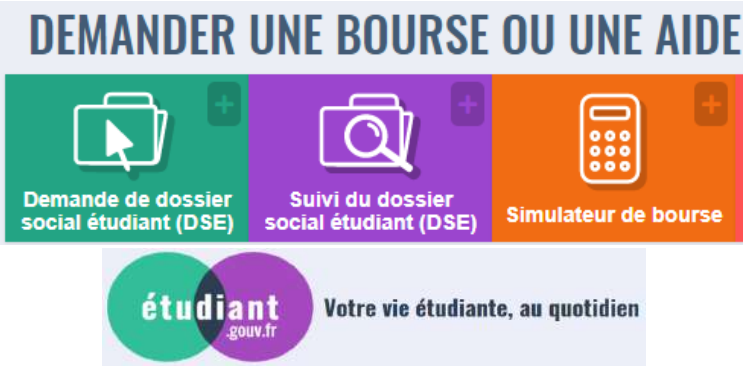

A noter : Vous pouvez déposer (DSE) votre dossier jusqu'au 15 mai & faire une demande de logement jusqu'en septembre

L'inscription administrative dans la formation choisie

Vous avez **accepté définitivement la proposition d'admission de votre choix,** vous avez **obtenu votre baccalauréat :** vous devez procéder à votre inscription administrative **directement auprès de l'établissement choisi**

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement (elles sont indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup).

- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

Des services disponibles pour vous accompagner

Tout au long de la procédure pour répondre à vos questions

> **L'onglet « question fréquentes » & la messagerie « contact »** depuis le dossier candidat

> **Le numéro vert : 0 800 400 070**

> **Les réseaux sociaux pour rester informé :**

@Parcoursup_info

@Parcoursupinfo

Suivez @Parcoursupinfo sur Instagram pour rester informé en temps réel et retrouver tous nos conseils

Des questions sur la procédure ? Faire le point sur son projet d'orientation

Prenez contact avec les psychologues de l'Éducation nationale (sur RDV, par mail, ou par téléphone)

Mme BOUTET LAHAIE / Mme GUILHAUME

- **au lycée** -> Par téléphone ou sur RDV **à la vie scolaire**
- **au CIO** (Centre d'information et d'orientation de Talence) Prise de RDV au **05 56 80 40 57**

- **Mme BOUTET LAHAIE : MERCREDI APRÈS-MIDI**
- **Mme GUILHAUME : VENDREDI TOUTE LA JOURNEE**

corinne.lahaie@ac-bordeaux.fr
isabelle.guilhaume@ac-bordeaux.fr